



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2023/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 12/04/2023 – Délibération A5 N°23-024
7--1 Décisions budgétaires

AN 2023
23-024

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAINE, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Florence VARIN, procuration à M. Dimitri MENDY
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

05/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	30
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

05/04/2023

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2023 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M57,

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20230412-DEL23_024-D

Considérant que les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que la création et la modification de ces AP/CP doivent faire l'objet d'une délibération distincte,

Considérant que le projet Extension Reine Astrid a été modifié et redéfini uniquement à l'extension du restaurant scolaire de Reine Astrid et que le montant a été de fait revu à la baisse pour ne contenir que les dépenses mandatées antérieurement à 2023 et les crédits ouverts pour 2023 et 2024,

Considérant que l'autorisation de programme "Réhabilitation Complexe Mimoun" doit faire l'objet d'une réévaluation pour un montant de 2 420 000 €,

Considérant qu'il est proposé de clôturer l'autorisation de programme Réhabilitation édifice Sainte-Thérèse dans l'attente du classement de cet édifice au titre des monuments historiques, et par conséquent, de constater les frais d'études jusqu'alors engagés en sachant qu'un nouveau programme pourra être défini par la suite au vu du classement,

Considérant qu'il convient en conséquence d'ajuster dans le cadre du BP 2023 les échéanciers des AP / CP existants,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission des Finances réunie le 11 avril 2023,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix Pour ; 7 voix Contre : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de M. Guillaume BASSET), Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD ; 1 Abstention M. Philippe GOMMARD) ;

- **ARTICLE 1 : MODIFIE** la répartition prévisionnelle des crédits de paiement des différentes autorisations de programme du Budget Principal comme proposé ci-dessous :

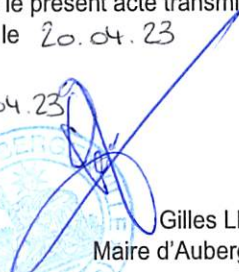
INTITULÉ DE L'AP	AP	CP Antérieurs Mandatés	CP 2023	CP 2024	CP >= 2025
AD'AP	1 600 000,00	85 583,40	400 000,00	800 000,00	314 416,60
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE REINE ASTRID	920 000,00	439 336,00	480 000,00	664,00	0,00
RÉHABILITATION ÉDIFICE SAINTE-THÉRÈSE	1 400 000,00	282 760,20	0,00		
RÉHABILITATION COMPLEXE MIMOUN	2 420 000,00	581 214,32	1 830 000,00	8 785,68	
RÉNOVATION DES CHAUFFERIES	301 000,00	70 187,60	80 000,00	150 812,40	0,00


- **ARTICLE 2 : DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2023,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable public.

AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 20.04.23

Et publié le 20.04.23


Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*


Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville.



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com